

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 5 décembre 2016** à compter de **19 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du budget 2017.
3. Adoption du budget pour l'année 2017.
4. Adoption du règlement décrétant les taxes et compensations pour l'année 2017.
5. Période d'intervention des membres du conseil.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

2016-12-428

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente le budget de la Ville pour l'année 2017.

Il informe notamment les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements aux autres taxes pour l'année 2017 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.

2016-12-429

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU la présentation du budget par le maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, pour l'année 2017 le budget, dont copie demeure annexée à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2016-12-430

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1396-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU l'avis de motion 2016-27 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1396-M

DÉCRÉTANT LES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
2017

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

VILLE DE LA PRAIRIE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

Revenus	
Taxes	29 458 700 \$
Paiements tenant lieu de taxes	737 000 \$
Quotes-parts	- \$
Transferts	235 500 \$
Services rendus	1 308 000 \$
Imposition de droits	1 915 300 \$
Amendes et pénalités	592 000 \$
Intérêts	313 500 \$
Autres revenus	110 800 \$
	<hr/>
	34 670 800 \$
Charges	
Administration générale	5 538 800 \$
Sécurité publique	7 527 900 \$
Transport	6 238 500 \$
Hygiène du milieu	4 542 600 \$
Santé et bien-être	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 480 500 \$
Loisirs et culture	5 480 800 \$
Réseau d'électricité	- \$
Frais de financement	1 333 600 \$
	<hr/>
	32 142 700 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	<hr/>
	2 528 100 \$
Conciliation à des fins fiscales	
Financement	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	463 000 \$
Remboursement de la dette à long terme	(4 633 400) \$
Affectations	
Activités d'investissement	(238 900) \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	2 155 300 \$
Réserves financières et fonds réservés	(274 100) \$
Montant à pourvoir dans le futur	- \$
	<hr/>
	(2 528 100) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<hr/>
	- \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2016-12-431

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière